

COMMUNE DE
MOREAC

**CLASSEMENT SANS SUITE D'UN
CERTIFICAT D'URBANISME**
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté n° 2026-166

DOSSIER N° CU 56140 26 00007

Déposé le : 11/02/2026

Demandeur SCEA PENN YAR représentée par
Monsieur PEDRONNO MAXIME

Demeurant 13 Rue de la Chouannerie
56500 Radenac

Pour Création atelier avicole

Sur un terrain sis Lesneué
56890 SAINT AVE

SURFACE DE PLANCHER

existante : 0 m²

créée : 0 m²

démolie : 0 m²

Monsieur,

Vous avez déposé le 11/02/2026 à la mairie de MOREAC une demande de certificat d'urbanisme.

Conformément à votre décision de ne pas donner suite à votre projet, en date du 18/02/2026, je vous informe que votre demande a été classée sans suite.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MOREAC

Le 9 avril 2026

Pour le maire et par délégation,
L'Adjoint chargé de l'Urbanisme,
Franck LORIC

